



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1108-2021

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire du 17 janvier 2022, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1108-2021 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION DE 6 925 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 6 925 000 \$**

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 1^{er} jour d'avril 2022.

La greffière,

Ève-Marie Préfontaine, avocate
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques